

**Commune de  
Leschaux  
74320 LESCHAUX**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10/03/2025**

**D10032501**

Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine BOUVIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025**

**Présents :** M. Bernard DAGAND (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Jocelyne MONIN (3<sup>ème</sup> Adjoint), M. Laurent DUSSOLLIER, M. Alain BOLLARD, Mme Isabelle BEZIER, M. Sylvain LAMOUILLE, M. Philippe PLAMONT, M. Eric METRAL-BOFFOD

**Absents :** Néant

**Absents Excusés :** Mme POTHET Sylvie, Mme CHOSSON Aurélie (arrivée 20h15)

**Pouvoirs :** POTHET Sylvie pouvoir PLAMONT Philippe, CHOSSON Aurélie pouvoir BOUVIER Catherine

**Secrétaire de séance :** Jocelyne MONIN

|  |    |
|--|----|
| Conseillers en exercice  | 11 |
| Présents   | 9  |
| Votants<br>Pouvoirs  | 2  |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie,<br>le : 11/03/2025 |    |
| Publié ou notifié,<br>le : 11/03/2025  |    |

## **AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;

**VU** la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

**VU** la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Anancy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Anancy ;

**VU** la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

**VU** la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

**VU** la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Anancy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

**VU** la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Anancy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

**VU** le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

**CONSIDERANT** que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

**CONSIDERANT** que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable, sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Anancy.

#### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Favorable : 5  
Défavorable : 6  
Voix Abstention : 0

LESCHAUX, Le 17/03/2025

Le Secrétaire de séance  
Jocelyne MONIN



Le Maire  
Catherine BOUVIER

